

A : **Monsieur Le Préfet**
Préfecture des Côtes d'Armor
1 Place Général de Gaulle,
22000 Saint-Brieuc

Paris, le 11 mars 2016

Objet : Dossier de demande d'autorisation unique - EDPR France HOLDING - Projet éolien de Plémet sur la commune de « Les Moulins » (22)

Lettre de demande

Monsieur Le Préfet,

Je soussigné Frédéric LANOË, Country Manager de la société EDPR France Holding SAS à Paris, ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'exploiter des futures installations Classées pour la Protection de l'Environnement de notre parc éolien localisé sur la commune des Moulins (22).

Ces installations seront classées au titre de la Rubrique 2980-1 (Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant plusieurs aérogénérateurs dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m).

Conformément à l'ordonnance n°2014-355 du 20 mars 2014 ainsi qu'au décret d'application n°2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation unique en matière d'installation classée pour la protection de l'environnement, ainsi qu'aux articles R512-2 et suivants du Code de l'Environnement, ce dossier de demande d'autorisation unique comprend les documents suivants :

Classeur 1 :

- Notice descriptive du projet, identification du demandeur, capacités techniques et financières, modalités des garanties financières ;
- Résumé non technique de l'étude d'impact et Etude d'impact environnementale ;
- Etude de dangers et Résumé non technique de l'Etude de dangers ;

Classeur 2 :

- Plans Réglementaires : carte au 1/25000ème indiquant l'emplacement de l'installation, plan des abords au 1/2500ème, plan d'ensemble au 1/1000ème* ;
- Demande de permis de construire (volet architectural et formulaires cerfa) ;
- Annexes : études environnementales ; avis des propriétaires et du maire sur le démantèlement et la remise en état du site en fin d'exploitation ;

Le dossier de demande comprend également un plan d'affaires prévisionnel, qui vous est remis sous pli confidentiel.

* Par la présente, j'ai l'honneur de solliciter une dérogation, compte-tenu de l'étendue du projet, relative à l'échelle du plan d'ensemble à joindre au dossier, prévu au 1/200ème par l'article R512-6 du Code de l'Environnement, et réduit à 1/1000ème dans le présent dossier.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à la présente demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Frédéric LANOË

Country Manager

EDPR France Holding SAS

Tél : 01 44 67 81 49

Fax : 01.43.42.24.58

frederic.lanoe@edpr.com

